

DECRET N° 2023 / 08032 /PM DU 17 NOV 2023
portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Education de Base.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2000/359 du 05 décembre 2000 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de l'Education de Base :

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

**INSPECTION DE PEDAGOGIE CHARGEE DE LA
PROMOTION DU BILINGUISME**

Inspecteur : Monsieur ABONGWHO David, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, **Matricule 549 174-T**, précédemment Chargé d'Etudes n°2 à la Section des Sciences Humaines et Sociales à la Commission Nationale du Cameroun pour l'UNESCO, en remplacement de Monsieur MIH Julius, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 17 NOV 2023

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Joseph DION NGUTE

